

Conformément à l'article 12, alinéas 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 21/09/2020 à 17 :00 heures** dans la « **Salle des fêtes de l'École fondamentale** » **au Campus Kinneksbond 42, route d'Arlon à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant:

1. Devis :
  - a) 4/423/222100/18002 – Réaménagement de la centrale de cogénération à Mamer – montant du devis 10.700.000€ ;
  - b) 4/624/221313/17021 – Aménagement d'un parking dans le rue des Maximins à Mamer – montant du devis 180.000€ ;
  - c) 4/520/222100/20010 – Remise en état de la canalisation dans la rue des Thermes Romains à Mamer – montant du devis 250.000 €.
2. Avis relatif au projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » (PSDDI).
3. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 691/2944 et 691/2945, au lieu-dit « Auf der Hintersten Mies ».
4. Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud sous le numéro 1333/6240 au lieu-dit « Rue Op Bierg ».
5. Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les numéros 885/4895, 885/4896 et 885/4897 au lieu au lieu-dit « route de Mamer ».
6. Approbation d'un acte de vente relatif à la vente d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A Mamer-Nord, sous le numéro 1053/5017 au lieu-dit « route d'Arlon » à Mamer.
7. Approbation d'un compromis de vente portant sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous le numéro 39/3543.
8. Finances communales :
  - a) Approbation de titres de recette ;
  - b) Approbation du tableau des modifications budgétaires portant sur l'exercice 2020 ;
  - c) 4/650/221100/99001 « Acquisition de terrains et constructions non affectés » - Crédit supplémentaire.
9. COVID-19 : Approbation d'une décision du collège échevinal relative à l'attribution d'une aide financière à une entreprise locale.
10. Subsidés aux associations :
  - a) 18.123,91 € à l'asbl Centre culturel Kinneksbond Mamer à titre de subside extraordinaire pour les besoins de l'installation d'un dispositif nécessaire aux prestations théâtrales – COVID-19 ;
  - b) 500 € à l'association luxembourgeoise pour la prévention des accidents de la route à titre de participation financière pour l'année 2020 ;
  - c) 50 € à l'asbl Multiple sclérose Lëtzebuerg à titre de participation financière pour l'année 2020.
11. Commissions consultatives :
  - a) Commission des bâtisses et de l'aménagement du territoire- Démission d'un membre ;
  - b) Commission de la jeunesse – Démission d'un membre ;
  - c) Commission de la mobilité - Démission d'un membre;
  - d) Commission des finances – Démission d'un membre ;
  - e) Commission de l'intégration – Nomination de quatre membres.
12. Circulation :
  - a) Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 45-53, route de Holzem à Mamer ;
  - b) Confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – Tunnel CFL sur le CR102 entre Mamer et Dippach ;
  - c) Règlement de circulation temporaire d'une durée de validité supérieure à 72 heures sur la place de l'Indépendance à Mamer – Manifestations de Noël ;
  - d) Modification du règlement de circulation – Parc d'activités à Capellen – Parking CFL à Mamer (avenant

- n°28) ;
- e) Dénomination d'une rue dans le lotissement Zolwerfeld I et II.
13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
14. Affaires de personnel (huis clos) :
- a) Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du service relations publiques ;
- b) Nomination définitive d'un fonctionnaire dans la catégorie B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au service technique.

Mamer, le 14/09/2020 (convocation et affichage).  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS  
**Secrétaire communal ff**



Gilles ROTH  
**Président**